

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION AUPRES DU CNPE DE DAMPIERRE-EN-BURLY

Réunion de bureau du 21 JANVIER 2022

Compte-rendu

Présents :

Membres Bureau CLI

André COPIN - Johanny HAUTIN - Gérard MAHAUD - Michel TINDILLERE

EDF

Antoine GUILLAUMONT – Esther VOLOZAN

Secrétaire

Maud MICHEL

Absents / excusés :

Alain FOURCAULT - Hubert FOURNIER - Catherine FUME - Jacques MESAS - Christophe LÉVEILLÉ - Cédric OULES

1. Points d'actualités CNPE

1.1/ Etat des tranches :

- **Tranche 1** : en cours de redémarrage suite à la visite décennale, en arrêt à chaud actuellement. Le recouplage est prévu pour le 30 janvier.

La durée des travaux affiche une cinquantaine de jours de retard par rapport au planning initial.

Gérard MAHAUD rappelle que cette période de redémarrage est délicate et que les incidents surviennent souvent lors des redémarrages, suite à des erreurs humaines.

- **Tranches 2, 3 et 4** : ces tranches sont disponibles et produisent à pleine puissance.

1.2/ Evénements :

2 arrêts automatiques réacteurs (AAR) sont survenus en décembre :

- **AAR du 01/12/2021 (tranche 4) :**

Un fortuit sur une vanne a entraîné une perte de pression du circuit d'huile, ce qui a engendré le déclenchement de la turbine et la hausse du niveau d'eau dans les générateurs de vapeur. Le réacteur s'est arrêté automatiquement pour éviter la dégradation des GV.

Le réacteur a été reconnecté au réseau le 04/12/2021.

- **AAR du 17/12/2021 (tranche 3) :**

L'arrêt automatique s'est produit suite à la fermeture intempestive d'une vanne de vapeur du circuit secondaire. Le problème serait lié à la dégradation d'un câble.

Le réacteur a été reconnecté au réseau le 19/12/2021.

- **ESS de niveau 1 le 02/12/2021 (tranche 3) :** (cf. annexe)

Une vanne du circuit RRA (refroidissement du réacteur à l'arrêt) n'a pas pu être positionnée convenablement du fait que le capot du positionneur (mécanisme utilisé pour piloter à distance l'ouverture d'une vanne) n'était pas conformément fixé, rendant partiellement indisponible le circuit de refroidissement concerné.

Une intervention sur le positionneur de la vanne a permis de retrouver une configuration conforme du circuit RRA.

1.3/ Point COVID :

Au 18/01/2022, 40 salariés étaient en arrêt car positifs au COVID, et 40 autres étaient en isolement ou en attente de retour de test (sur 1 400 salariés au total, soit 5,7% de l'effectif). Parmi les prestataires, 14 salariés étaient en arrêt pour cause de COVID et 4 en isolement.

Les mesures gouvernementales relatives au télétravail sont appliquées sur le site lorsque les fonctions exercées le permettent.

1.4/ Bilan 2021 :

- **Production et arrêts :**

En 2021, la centrale de Dampierre a produit 20 TWh, soit un peu moins que la prévision initiale qui était de 21 TWh.

Il est rappelé que le CNPE de Dampierre peut produire jusqu'à 23 – 24 TWh lors des années les plus optimisées, et que la production est liée au programme d'arrêt de l'année.

La VD4 de la tranche 1 va se terminer en janvier 2022. Les 3 épreuves réglementaires (épreuve enceinte, cuve et circuit primaire principal) ont été faites et passées avec succès ; aucun défaut n'a été constaté.

Gérard MAHAUD fait part de son souhait que soit présenté lors d'une réunion plénière le taux de fuite de l'enceinte de confinement observé lors de ces essais, en comparaison du taux de fuite réglementairement autorisé, afin former / informer les membres de la CLI sur ces essais.

2 ASR ont été réalisés en 2021 sur les tranches 2 et 4, et 1 VP sur la tranche 3.

- **Sûreté :**

En 2021, en plus des 2 AAR, 39 ESS ont été déclarés dont 3 de niveau 1 (hors ESS génériques), soit un nombre inférieur à l'objectif qui est de 4 ESS/an au maximum.

Aucun feu majeur n'a été déploré en 2021.

9 exercices de crise de type PUI ont été réalisés en 2021, ainsi que 47 exercices spécifiques incendie.

12 exercices ont été réalisés avec le PSPG (peloton de gendarmerie à demeure sur le site).

La FARN du site a réalisé 200 jours d'entraînement et 5 exercices avec des CNPE autres que Dampierre. Il est rappelé que 1 grand exercice est organisé chaque année lors duquel toutes les FARN sont impliquées.

Le site de Dampierre a fait l'objet de 40 inspections de l'ASN en 2021.

- **Sécurité :**

Le Tf2 (nombre d'accidents / nombre d'heures travaillées * 1 000 000) est de 13,2 à fin décembre 2021 (contre 10,8 en 2020), l'objectif étant de 7,6 au maximum. Ce chiffre prend en compte les salariés EDF et les prestataires.

Il est indiqué que le CNPE de Dampierre est en retard sur cet aspect par rapport au niveau national.

12 accidents avec arrêt ont été déclarés en 2021 sur le site, tous de faible gravité (contre 16 accidents en 2020). Le taux de gravité (Tg) est ainsi très faible.

- **Radioprotection :**

La dosimétrie collective annuelle est très en-dessous des normes réglementaires. 16 ESR ont été déclarés en 2021, contre 19 en 2020.

- **Environnement :**

Aucun dépassement des limites réglementaires n'a été déploré en 2021 dans aucun domaine, sur les 20 000 analyses réalisées dans l'année.

Les déchets conventionnels du site sont valorisés à plus de 96%.

Maud MICHEL indique que la notion de « déchets conventionnels » mériterait d'être davantage explicitée auprès du grand public : les articles de presse récemment parus sur le bilan 2021 de la centrale montrent que cette notion est mal comprise y compris par les journalistes.

Esther VOLOZAN informe qu'une visite dédiée à la gestion des déchets sera organisée à la fin du printemps ou début de l'été 2022 par EDF à destination de la presse locale.

- **Emploi / compétences :**

1 400 salariés EDF sont présents sur le site, ainsi que 600 prestataires permanents. De nombreux autres salariés prestataires interviennent également en plus lors des arrêts de tranches.

60 personnes ont été embauchées en 2021, dont 29 en provenance du Loiret.

71 alternants (dont 23 du Loiret) travaillent également sur le site, dont 40 nouveaux en 2021.

Les partenariats avec l'Education Nationale se poursuivent, par le biais de 7 conventions signées avec des lycées et écoles d'ingénieurs de la région ou à proximité (lycée Condorcet à Montreuil en Seine-Saint-Denis).

- **Données financières :**

Près de 102 M€ ont été investis en 2021 dans l'exploitation et la maintenance, notamment pour les travaux liés au Grand carénage.

53,2 M€ d'achats ont été passés en 2021, dont 12,2 M€ dans le Loiret.

Un business meeting est prévu à Gien en mars 2022, en lien avec la CCI, afin de mettre en relation les entreprises du territoire avec EDF ou ses prestataires.

68 M€ de taxes ont été versés en 2020 (données 2021 pas encore disponibles), dont 26 M€ ont été reversés au territoire.

- **Partenariat avec le territoire :**

En 2021, EDF a poursuivi ses actions en faveur de l'inclusion par le sport, de la solidarité (Téléthon, jardins du cœur, virades de l'espoir...) et de l'environnement (opération « J'aime la Loire propre », avec une école de Nevoy, avec un apiculteur...).

- **Accueil des visiteurs :**

En 2021, 500 visiteurs ont été reçus sur le site dont beaucoup d'élus, contre plus de 3 000 en 2019, cette baisse des visites étant liée au contexte sanitaire de l'année 2021.

Des « randos environnement » ont été initiées en 2021 et ont remporté un beau succès : 34 visites autour des installations ont ainsi eu lieu dans l'année.

EDF a participé à la semaine de l'industrie en novembre 2021, semaine au cours de laquelle les installations ont été largement ouvertes au public. Un grand nombre de visiteurs s'est déplacé à cette occasion.

1.5/ Perspectives 2022 :

L'objectif de production est de 21 TWh pour l'année 2022, compte tenu du programme industriel dense prévu cette année.

- **Inspections nationales et internationales :**

Une évaluation ciblée d'excellence (inspection interne EDF) est prévue du 21 au 25 février, suivie d'une inspection par le WANO (association internationale des exploitants de réacteurs nucléaires).

Ces inspections ont pour but de mettre en évidence les bonnes pratiques et les pistes d'amélioration dans tous les domaines (sûreté, radioprotection, sécurité...).

- **Programme industriel :**

Une VP est programmée sur la tranche 4 à partir du 2 avril, au cours de laquelle est prévue la révision du pont polaire.

La VD4 de la tranche 2 doit démarrer le 27 avril, pour un programme de travaux identique à celui de la tranche 1 : contrôles réglementaires, épreuves hydrauliques, remplacement des tubes du condenseur par de l'inox, remplacement d'un diesel et des pôles du transformateur principal...

La moitié des équipes qui auront en charge cette VD ont déjà travaillé sur la VD4 de la tranche 1.

Enfin, un ASR est prévu sur la tranche 3 à compter du 22 octobre.

- **Travaux industriels et tertiaires :**

En 2022 débutera la construction du centre de crise local (travaux prévus jusqu'en 2024). La construction du nouveau laboratoire de chimie sera poursuivie pour remplacer l'ancien laboratoire un peu vétuste.

La station de traitement à la monochloramine sera mise en service dans le courant de l'année, après la réalisation des essais de bon fonctionnement.

Les travaux préparatoires au Grand carénage de la tranche 2 vont être entrepris : modification du PTR bis, nouvelle distribution électrique, modification EAS-U...

Concernant la source d'eau ultime, les puits définitifs vont être forés au 2^e trimestre 2022.

Gérard MAHAUD remarque qu'un avis a été demandé à la CLI sur les essais de pompage pour la source d'eau ultime, alors qu'aucun avis n'a été sollicité de sa part pour les puits définitifs.

Gérard MAHAUD interroge EDF sur la question des pièces de rechange en provenance de Fessenheim qui ont été acheminées à Dampierre.

Antoine GUILLAUMONT explique qu'il existe 1 alternateur de secours par palier. Il s'agit rarement de changer l'arbre de la turbine, mais plutôt de changer des ailettes.

2. Préparation de la prochaine réunion plénière de la CLI (04 mars 2022 à Orléans)

La prochaine réunion plénière de la CLI est programmée le 4 mars 2022 après-midi à Orléans (Hôtel du Département).

L'ordre du jour proposé pour cette plénière est le suivant :

- Actualités CNPE (dont bilans ESS 2021) → EDF – 1h
- Rapport d'activité 2021 de la CLI + projet de budget 2022 → CLI – 20 mn
- Présentation des projets de décision de l'ASN sur la demande de dérogation d'EDF relative à la prévention de la dispersion des légionelles → ASN – 20 mn
- Avis général de l'ASN sur le CNPE en 2021 → ASN – 20 mn
- Questions diverses → 30 mn

Concernant le rapport d'activités 2021 et le projet de budget 2022, Maud MICHEL fait savoir qu'elle va rédiger prochainement ces documents et qu'elle les soumettra aux membres du Bureau pour avis et/ou compléments.

Michel TINDILLERE fait remarquer que des questions relatives au « nouveau nucléaire » sont susceptibles d'être posées, ce sujet étant d'actualité, et qu'il convient de s'y préparer. Il s'interroge sur l'opportunité de faire intervenir Jean-Paul COMBEMOREL (délégué régional EDF Centre-Val de Loire), ou *a minima* de le convier à la réunion.

Gérard MAHAUD estime que les questions relatives au nouveau nucléaire sont d'ordre politique et qu'EDF n'a malheureusement pas la main sur ce sujet car il n'est qu'un exécutant.

André COPIN ajoute que lors de la 33^e conférence des CLI, en décembre 2021, une intervention sur le nouveau nucléaire et les SMR a été faite par Antoine MENAGER d'EDF.

Gérard MAHAUD propose de faire un point sur les nouvelles orientations du nucléaire en France. Il rappelle que lors des vœux de l'ASN début 2022, Bernard DOROSZCZUK a affirmé qu'il considérerait que, compte-tenu du développement à venir des usages électriques, le gouvernement devrait se réinterroger sur son choix de mettre à l'arrêt 12 réacteurs nucléaires d'ici à 2035.

Il rappelle qu'EDF devra justifier dans les 5 ans à venir de la capacité de ses réacteurs à pouvoir continuer de fonctionner en toute sûreté au-delà de 50 ans. Et que si les réacteurs devaient être amenés à fonctionner au-delà de 60 ans, cela nécessiterait un examen approfondi dès 2025.

Gérard MAHAUD s'interroge également sur la situation actuelle de la réserve foncière : il souhaiterait savoir si un projet se concrétise autour de Dampierre (implantation d'un EPR ? d'un SMR ?).

Il réaffirme que les riverains de la centrale ne se posent pas de question sur la centrale elle-même, mais s'interrogent sur la politique énergétique en France. Ils peuvent être amenés à se tourner vers la CLI pour avoir des informations à ce sujet, et qu'en conséquence il serait utile que la CLI s'informe de ces questions.

André COPIN considère que ce débat dépasse l'objet de la CLI, qui a pour vocation de s'intéresser à la sûreté et à l'environnement du CNPE.

Antoine GUILLAUMONT ajoute que la mission de CLI, telle que définie par les textes réglementaires, est d'informer la population sur le CNPE de Dampierre ; elle n'a pas pour objet de traiter des politiques énergétiques nationales.

Esther VOLOZAN complète en indiquant que Laurent BERTHIER est bien habilité à parler de la réserve foncière autour de Dampierre, mais pas à discuter des perspectives énergétiques.

Gérard MAHAUD considère de son côté que la CLI est concernée par le choix éventuel d'implantation d'un EPR à Dampierre.

Antoine GUILLAUMONT rappelle qu'il ne dispose d'aucune information à ce sujet actuellement.

Gérard MAHAUD réaffirme que les citoyens n'acceptent plus d'être mis devant le fait accompli. Il considère que s'il y a des projets sur Dampierre, il faut en parler à l'avance à la population.

En reprenant le mail qu'il a envoyé aux membres du Bureau le 4 janvier, Gérard MAHAUD fait part de son souhait que les décisions prises en réunions de Bureau soient suivies. Il propose qu'une trace des décisions prises soit gardée afin de pouvoir s'assurer qu'elles ont été suivies d'effet, sous forme d'une « coche » lorsqu'elles ont été exécutées ou annulées. Il fait part de son sentiment que la CLI n'avance pas depuis 10 ans. De même, il trouve que l'ANCCLI, qui avait proposé de former les membres des CLI, n'a pas donné de suite à cette proposition.

André COPIN rappelle que beaucoup de choses ont été faites à la CLI, mais que les propositions n'ont pas toujours reçu un grand succès de la part des membres ou de la population (séances de formation, réunions dans le cadre des campagnes de distribution d'iode...).

Maud MICHEL ajoute que l'ANCCLI a mis à la disposition des CLI un « catalogue » de formations à leur disposition, et qu'il revient aux CLI de faire remonter leurs besoins pour que l'ANCCLI organise une formation adaptée.

En réponse à une des remarques du mail de Gérard MAHAUD, Esther VOLOZAN propose d'organiser une visite du CNPE lors de la VD4 de la tranche 2 en mai prochain, sur une demi-journée.

Maud MICHEL proposera quelques dates aux membres du Bureau et à EDF, de manière à trouver un créneau compatible avec les disponibilités des membres du Bureau et du directeur du CNPE qui voudra probablement introduire cette visite.

André COPIN propose également d'organiser une action tournée sur le thème de l'environnement autour de la centrale, ce à quoi EDF répond favorablement.

Gérard MAHAUD fait part de son souhait que les questions envoyées par les membres de la CLI en amont des réunions plénières soient transmises pour information à l'ensemble des membres de la CLI, pour que chacun soit informé des interrogations des autres membres.

3. Avis de la CLI sur les projets de décision de l'ASN

L'ASN a fait parvenir fin décembre à la CLI ses projets de décisions portant sur la demande de dérogation d'EDF relative à la prévention des risques résultant de la dispersion de micro-organismes pathogènes (légionelles et amibes) par les installations de refroidissement du circuit secondaire. L'avis de la CLI est sollicité sur ces projets de décisions, sous un délai de 3 mois, soit avant le 24 mars 2022.

Il est proposé d'organiser une réunion de Bureau extraordinaire avant la prochaine réunion plénière, afin que des experts d'EDF puissent présenter le contexte et les conséquences de cette dérogation en termes d'impact sur l'environnement et de mesures compensatoires à mettre en place.

Ce sujet sera abordé lors de la prochaine réunion plénière du 4 mars, avec le point de vue de l'ASN et la présentation de ses projets de décisions.

Gérard MAHAUD estime que la question est trop complexe pour pouvoir émettre un avis, mais qu'il est utile d'obtenir des informations pour comprendre les enjeux. Il aimerait notamment savoir si ce type de traitement à la monochloramine est spécifique au domaine du nucléaire.

Il considère qu'il est inutile d'organiser une réunion de Bureau spécifique ; il propose plutôt de transmettre à l'ASN un « VSO » (vu sans observation).

André COPIN propose pour sa part de créer un groupe de travail spécifique, ouvert aux membres de la CLI qui seraient intéressés.

Il est convenu d'organiser une réunion de travail associant les membres du Bureau, les membres volontaires de la CLI et des experts d'EDF, ceci avant le 4 mars prochain.

4. Projet d'étude de l'ASN sur les comprimés d'iode

Christian RON (ASN) a fait part, fin décembre 2021, de son projet de prendre des stagiaires dans le but de réaliser une étude au sein du périmètre des 20 km autour de la centrale de Dampierre afin de mieux évaluer l'appréhension du risque par la population dans ce secteur et leur connaissance du protocole d'ingestion des comprimés d'iode (Sont-ils allés les retirer en pharmacie ? Savent-ils à quoi ils servent ? Savent-ils dans quelles circonstances et à quel moment les ingérer ?).

Il proposait d'associer la CLI à cette démarche, notamment en matière d'information aux maires des communes concernées. Un accord de principe a été donné par le Président de la CLI à ce sujet.

Toutefois, Christian RON a fait savoir dans un mail du 20 janvier que ce projet avait été ajourné car sujet à discussion auprès des différentes directions de l'ASN.

5. Organisation pour la refonte du règlement intérieur de la CLI

Lors de la réunion de Bureau du 15 octobre 2021, il avait été convenu de faire une révision du règlement intérieur de la CLI. Il avait été convenu d'organiser une réunion de Bureau spécifique pour étudier ce sujet.

Gérard MAHAUD a transmis aux membres du Bureau une proposition de règlement amendé et s'étonne que rien n'ait été organisé pour travailler sur ce document.

Maud MICHEL explique que cette mise à jour va engendrer beaucoup de travail et nécessiter probablement plusieurs réunions de travail avant d'aboutir, ainsi que des échanges avec le service juridique du Département.

C'est pourquoi elle a préféré attendre que la situation sanitaire liée au COVID (très chronophage dans ses missions au Département) s'apaise un peu afin d'être sûre de pouvoir dégager suffisamment de temps pour se consacrer à ce chantier important.

Une première réunion de travail sera calée dès que la situation sanitaire se sera un peu stabilisée.

6. Points divers

✓ Exercice SECNUC à Dampierre en septembre 2022

Maud MICHEL informe les membres du Bureau qu'un exercice de sécurité civile « SECNUC » sera organisé en septembre 2022 par la préfecture. Pour le moment, la date exacte n'a pas été transmise.

La préfecture organisera probablement des réunions d'informations à ce sujet et y associera certainement la CLI comme lors du dernier exercice organisé en décembre 2017.

✓ Retour sur l'Assemblée générale de l'ANCCLI

Michel TINDILLERE a participé à l'Assemblée générale de l'ANCCLI le 7 décembre 2021. Il a constaté un changement notable dans le climat de cette assemblée, et notamment un apaisement des débats : aucune contestation n'a eu lieu dans la salle comme c'était le cas à chaque fois les années précédentes.

Un représentant du HCTISN était présent à la tribune ; le sujet du « nouveau nucléaire » a été évoqué.

✓ Plaquette PPI du CNPE

En réponse à une interrogation de Gérard MAHAUD, Esther VOLOZAN informe qu'EDF a envoyé les plaquettes d'information relative au PPI de la centrale au format papier à l'ensemble des élus concernés, charge aux maires de s'organiser pour les distribuer aux habitants.

Par exemple, la ville de Gien a intégré la plaquette au bulletin municipal de fin d'année.

Prochaine réunion plénière de la CLI :

**Le vendredi 04 mars 2022 de 14h00 à 16h30
à Orléans (Hôtel du Département – Salle des Délibérations)**

ESS de niveau 1 – Site Internet d'EDF

1/ Détection tardive de l'indisponibilité partielle d'un circuit

Publié le 07/12/2021

Chaque réacteur nucléaire est équipé d'un circuit de Refroidissement du Réacteur à l'Arrêt (circuit RRA), qui assure le refroidissement des installations lorsque le réacteur est arrêté. Ce circuit est composé de 2 voies identiques A et B et redondantes, chacune capable d'assurer la mission de refroidissement. Ce circuit comporte plusieurs vannes pilotées depuis la salle de commande, qui permettent de régler la température du circuit primaire.

Le 27 novembre 2021, l'unité de production n°3 de la centrale de Dampierre-en-Burly est à l'arrêt pour maintenance programmée. Les premières opérations de redémarrage, qui consistent à monter la température du circuit primaire principal à 90°C, sont en cours. Le refroidissement du réacteur est assuré par le circuit RRA.

A 5h30, les équipes de pilotage situées en salle de commande, détectent que l'ouverture de l'une des vannes du circuit RRA n'est pas conforme à celle demandée depuis le poste de pilotage. Cet écart d'ouverture génère un débit du circuit RRA inférieur à celui requis par les spécifications techniques d'exploitation, rendant le circuit partiellement indisponible.

L'intervention des équipes de maintenance sur la vanne permet d'identifier que le capot du positionneur* de la vanne n'était pas conformément fixé. Une intervention sur le positionneur est réalisée et permet de retrouver une configuration conforme du circuit RRA à 16h25.

Après analyse, il s'avère que la baisse de débit avait déjà été observée sur le circuit RRA le 24 novembre à 3h45, sans détecter l'indisponibilité partielle du circuit.

Cet événement n'a pas eu de conséquence réelle sur la sûreté des installations, le refroidissement ayant été assuré par la seconde voie du circuit RRA.

Cependant, en raison du non-respect des spécifications technique d'exploitation et de sa détection tardive, la direction de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly a déclaré le 2 décembre 2021 à l'Autorité de sûreté nucléaire un événement significatif de sûreté au niveau 1 de l'échelle INES qui en compte 7.

** le positionneur est un mécanisme utilisé pour piloter à distance l'ouverture d'une vanne*